

La veuve du juge français « assassiné » ira jusqu'au bout

Canal+ diffuse demain soir un documentaire sur « l'assassinat du juge Borrel : une affaire française ».

Interview d'Elisabeth Borrel, la veuve du magistrat, mort à Djibouti.

Depuis douze ans, elle se bat. Contre les rumeurs, le silence de l'Etat, l'inertie des pouvoirs publics et parfois de la Justice, alors qu'elle est elle-même magistrate, aujourd'hui vice-présidente du tribunal de Saint-Gaudens. Son mari, Bernard Borrel, 39 ans, ancien procureur de Lisieux, a été retrouvé mort à Djibouti, le 19 octobre 1995. Son corps, à demi calciné, gît au bas d'un ravin. Selon les autorités djiboutiennes, il était dénudé, aspergé d'essence et avait dévalé la pente, le corps embrasé. « Suicide », concluent immédiatement les autorités françaises sur place. Aujourd'hui, la justice ne retient plus cette thèse. Elle parle d'un acte criminel. Commis par qui, et pourquoi ? L'enquête n'est toujours pas close.

Douze ans après sa mort, vous vous battez toujours et encore, mais l'enquête avance t-elle.

Les dernières perquisitions au Quai d'Orsay et au Ministère de la Justice ont été fructueuses. Les autorités pourront désormais difficilement soutenir qu'elles n'ont exercé aucune pression dans cette affaire et dans la conduite de l'enquête. L'ancien ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Douste-Blazy m'avait assuré que l'Etat irait au bout du bout de ce dossier. Qu'il ferait déclassifier des documents restés secrets. Eh bien, il maniait le double langage.

Les juges par contre n'ont pu pénétrer à l'Elysée et à la cellule des affaires africaines.

Elles en ont été empêchées, mais nous savons par des témoignages que cette cellule africaine dirigée par M. Michel de Bonnacorse, détenait le dossier de l'affaire. Qu'il a tenté de faire pression sur des témoins et des journalistes. Je trouve cela très inquiétant quant au fonctionnement actuel de nos institutions. Deux Etats, la France et Djibouti, se sont entendus depuis le début pour faire croire que mon mari s'était suicidé. Et, aujourd'hui encore, la juge Sophie Clément poursuit son instruction dans l'affaire sans l'appui de gendarmes ou de policiers.

Certains soutiennent toujours cette thèse du suicide. Tous les responsables français en poste à l'époque à Djibouti, notamment.

En effet, mais qui peut encore les croire ? Car depuis 2003, la justice sait et reconnaît qu'il y a eu intervention d'un tiers dans la mort de mon mari. Meurtre ou assassinat, elle ne se prononce pas encore, mais sur le plan judiciaire, on ne parle plus d'un possible suicide. Par ailleurs, l'Etat français a indemnisé la maman de mon mari en décembre dernier, et on n'indemnise pas le suicide. Et puis, il n'y a jamais eu le moindre mobile en faveur de cette thèse. Dieu sait pourtant qu'il a été recherché. Au contraire, nous savons que cette thèse a été diffusée par des responsables français depuis Djibouti avant même que le corps de Bernard ait été examiné par un médecin.

Quels sont les éléments recueillis par la justice qui vous font dire qu'il s'agit d'un assassinat ?

La dernière autopsie pratiquée en France a révélé une fracture du crâne et une fracture de défense à l'avant-bras gauche. Les experts ont établi que deux produits inflammables avaient été utilisés pour brûler le corps. Il n'y avait pas de suies dans les voies aériennes. Il n'a pas inhalé de feu. Il était mort quand on l'a aspergé et brûlé. Enfin, deux traces d'ADN ont été retrouvées sur son short. On pense qu'il s'agit de l'ADN des gens qui ont transporté son corps dans le ravin et l'ont aspergé d'essence.

La seconde reconstitution qui a eu lieu sur place est-elle déterminante ?

Le Juge Parlos, qui menait alors l'enquête explique que, même bien chaussé, il est difficile de descendre les 17 mètres de ce ravin, sans compter un à-pic. Mais mon mari est retrouvé pieds nus, la plante des pieds parfaitement intacte. Il a été transporté à cet endroit. Outre les témoignages des Djiboutiens exilés à Bruxelles, qui désignent les auteurs et les commanditaires de l'assassinat du « juge fouineur », nous possédons ceux d'une personne qui a vu le corps de mon mari, et l'enfoncement de sa boîte crânienne. C'était visible à l'œil nu, dit-elle. Mais le général directeur de l'hôpital de Djibouti n'a rien vu. Les médecins pas davantage et les radios ont disparu.

Pour la première fois, dans l'enquête de *Canal +*, deux anciens officiers du renseignement parlent.

Oui, car ils n'ont jamais cru à la thèse du suicide. Là-bas, une véritable omerta a été organisée par les officiels français. Ce qui est monstrueux. L'Etat a tout fait pour que l'on ne sache jamais rien sur les conditions de sa mort.

Y a-t-il un mobile ou plusieurs, selon vous, à cet assassinat ?

On me pose souvent cette question. Où en êtes-vous côté preuves, côté mobile ? Si les institutions avaient bien fonctionné, la charge de la preuve ne devrait pas reposer sur la veuve et les orphelins d'un magistrat, envoyé à Djibouti par la France. C'est la famille de la victime qui supporte les risques de l'action publique.

Il y a des pistes ...

Dans ce dossier, dès ma constitution de partie civile, j'ai remis des documents que mon mari avait cachés. Ils concernent l'attentat du café de Paris à Djibouti en 1990, et la piste de l'uranium enrichi avec une liste d'entreprises susceptibles de vendre ce type particulier de produit. Ces documents n'ont jamais été utilisés, jusqu'au jour où l'on a demandé accès au dossier du café de Paris, dans lequel était soupçonné l'actuel Président de Djibouti. C'est alors que Djibouti a décidé de juger l'affaire. C'était en avril 2001. Depuis, les deux terroristes impliqués dans cet attentat, et sans doute dans l'assassinat de Bernard, sont en fuite. L'un se cache en Tunisie, l'autre à la frontière libyenne. Ils se disent innocents. Alors qu'ils viennent s'expliquer et nous livrer leur ADN.

Douze ans après, vous ne lâchez pas le combat ?

Moins que jamais. On s'est servi de mon mari. On s'est servi de moi. C'est ignoble, et parce que c'est ignoble, cela me donne des ailes. J'irai jusqu'au bout.

Recueilli par

Bernard LE SOLLEU.

